

# Bienvenue à la CFDT !



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Section Dalkia Centre-ouest

**Forte de plus de 860 000 adhérents, la CFDT, 1ère organisation syndicale, vous accompagnera, vous défendra, et vous soutiendra pendant votre parcours professionnel !**

La CFDT est un syndicat de salariés non catégoriel, fondée sur des valeurs d'émancipation, de solidarité, refusant les inégalités et respectant les différences.

Elle est reconnue pour privilégier la négociation et le rapport d'intelligence en s'appuyant notamment sur un vaste réseau d'expertises dans les domaines juridiques, économiques et sociaux.



## Pourquoi rejoindre le collectif CFDT ?

- Pour être informé(e) régulièrement et conseillé(e).
- Pour être accompagné(e) et défendu(e).
- Pour ne plus être seul(e) face à votre employeur.
- Pour partager et débattre de ses idées.
- Pour améliorer la qualité de vie au travail, les conditions de travail et défendre l'emploi.
- Etre formé.

**Vous voulez prendre une part active à la vie de votre entreprise ?  
Faire avancer vos idées et les concrétiser ?**

**Rejoignez l'équipe CFDT !**



Pour cela, vous pouvez nous contacter :  
*Tel + Courriel du DS ou du syndicat*

**Bruno Prieur 0614187105**

**Courriel : [bruno.prieur@orange.fr](mailto:bruno.prieur@orange.fr)**

**Site web :**

**[http : cfdtdalkiacentreouest.free.fr](http://cfdtdalkiacentreouest.free.fr)**



# Vrai - Faux

## Si je me syndique à la CFDT, je prends un risque !



Faux

**L'adhésion à une organisation syndicale est un droit** (article 6 du préambule de la Constitution et article L 2141-4 du code du Travail).

**L'adhésion est confidentielle.** Le fichier de la CFDT est sécurisé (*seuls les dirigeants du Syndicat et le Délégué Syndical connaissent l'identité des adhérents*).

## Se syndiquer à la CFDT, ça coûte cher !



Faux

A la CFDT, le montant de la cotisation est basé sur le salaire et correspond à **0,75 % du salaire** annuel net imposable divisé par 12 (*la cotisation mensuelle d'un salarié dont le salaire est de 1500 €/mois est de 11,25 €*).

**Une réduction ou un crédit d'impôts de 66% s'applique**, portant en réalité la cotisation d'un salarié dont le salaire mensuel est de 1500€ à **3,82€ /mois**.

## Etre syndiqué à la CFDT n'est gourmand en temps !



Vrai

Le fait d'être adhérent(e) à une organisation syndicale **ne prend pas de temps en soi**, juste à lire les informations qui vous seront envoyées.

Lors de négociations importantes, vous pourrez être invité à des réunions d'information en dehors de l'entreprise. **Libre à vous d'y participer.**

## Etant syndiqué à la CFDT, on n'est pas obligé de faire grève !



Vrai

D'une part, la CFDT n'appelle les salariés à cesser le travail qu'en cas de réelle nécessité.

D'autre part, si le droit de grève est un droit constitutionnel, c'est avant tout un droit individuel. **Libre à vous de participer ou non.**

## Si je me syndique à la CFDT, j'ai des droits supplémentaires !



Vrai

**Au sein de la CFDT** : Les adhérent(e)s bénéficient d'un ensemble de droits (*information, formation, conseil et assistance juridique, etc*).

**Au sein de l'entreprise** : Il est démontré que dans les entreprises où des syndicats sont présents (*et principalement la CFDT*) les **acquis sociaux sont plus importants** qu'ailleurs.

## Si je m'engage avec la CFDT en tant qu'élu, je suis protégé !



Vrai

Au-delà des aides, de l'accompagnement et du soutien au quotidien, la CFDT défend tous ses adhérents et ses militants contre les risques de répression syndicale.

**Le code du Travail interdit à l'employeur de licencier un salarié mandaté ou élu sans son autorisation préalable** (ceci évite les licenciements à la tête du client).

**Alors, n'hésitez pas à contacter la CFDT** (*voir au verso*)